

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ,**

Qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal sera tenue le 25 novembre 2024 à 19 h 30, au centre municipal situé au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, et dont l'ordre du jour sera le suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

Sujets à discuter

3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 129 200 \$ qui sera réalisé le 2 décembre 2024
4. Financement de la dette – règlement 485-23 décrétant l'acquisition d'appareil respiratoire individuel autonome (APRA)
5. Période de questions du public
6. Levée de l'assemblée

Donné à Saint-Urbain-Premier, ce 19<sup>ème</sup> jour de novembre 2024.



Julie Roy  
Directrice générale

\*\*\*\*\*

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Julie Roy, directrice générale de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, certifie, sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, le 19<sup>ème</sup> jour de novembre 2024 entre 8h30 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19<sup>ème</sup> jour de novembre 2024.



Julie Roy  
Directrice générale